Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid(FV, PDC/CVP), Schorderet E(SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). *Total: 81.*

Ont voté non:
Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Losey (BR, UDC/SVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB). *Total: 5.*

Se sont abstenus:
Ganioz (FV, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP). *Total: 2.*

– Confirmation de la deuxième lecture.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 87 voix contre 1. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:
Aebischer (SC, PS/SP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid(FV, PDC/CVP), Schorderet E(SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). *Total: 87.*

A voté non:
Aeby-Egger (SC, ACG/MLB). *Total: 1.*

Se sont abstenus:
Corminbœuf (BR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB). *Total: 2.*

Motion M1111.10 Claudia Cotting/Monique Goumaz-Renz
(loi sur l'aide sociale – changement de domicile)[1]

Prise en considération

Cotting Claudia *(PLR/FDP, SC).* Monique Goumaz et moi-même remercions le Conseil d'Etat qui prend en considération notre motion. L'article 9a de cette loi stipule notamment que l'ancien service social doit rembourser pendant 12 mois, à compter de la date de la prise du nouveau domicile d'aide sociale, l'aide matérielle décidée par la nouvelle commission sociale. C'est un gros travail administratif et l'abrogation de cet article 9a va alléger un travail considérable de paiement et de remboursement pour les services sociaux et de contrôle au Service de l'action sociale.
Aujourd'hui, les bénéficiaires de l'aide sociale la reçoivent sans problèmes là où ils vivent. Chaque commune, souvent en association intercommunale, est dotée de services compétents et leur façon de faire est pratiquement uniforme. Enfin, la nouvelle péréquation financière intercommunale a aussi pour but de corriger les charges accrues des communes centres dans le domaine social.
Je vous recommande donc d'accepter cette motion selon la proposition du Conseil d'Etat.

Dietrich Laurent *(PDC/CVP, FV).* Le groupe démocrate-chrétien a examiné avec attention la motion de Mmes Cotting et Goumaz-Renz concernant une modification de la loi sur l'aide sociale. Sans revenir sur l'historique de cette motion, nous constatons que le souci principal exprimé par l'article 9a, à savoir de pallier les incidences financières sur la commune d'accueil lors de déménagements des bénéficiaires de l'aide sociale, n'est plus d'actualité ainsi qu'en témoignent la plupart des services sociaux et le Service de l'action sociale. De plus, le nombre de cas par année et par commune est faible, par exemple 10 pour la ville de Fribourg, et représente donc une charge négligeable pour les communes, compensée au demeurant par les personnes sortant de la commune. Enfin, le gain en termes de coûts administratifs est évident.
Suivant, ces considérations, le groupe démocrate-chrétien soutiendra cette motion et vous invite à en faire autant.

Rey Benoît *(AGC/MLB, FV).* La loi sur l'aide sociale doit s'adapter aux modifications de la pratique de l'aide sociale. Force est de constater que depuis bon nombre d'années ces pratiques ont considérablement évolué. D'une assistance à des personnes nécessiteuses, nous en sommes arrivés, et heureusement, à des services professionnels qui font un travail de qualité pour permettre aux gens de s'assumer à nouveau eux-mêmes le plus rapidement possible.
Il y avait deux conséquences à cette ancienne «méthodologie» dans le domaine social. La première, c'est qu'il y avait une migration des cas sociaux vers les villes. La deuxième, c'est que les critères d'octroi

[1] Déposée et développée le 10 décembre 2010, *BGC* p. 2397; réponse du Conseil d'Etat le 3 octobre 2011, *BGC* octobre pp. 2352ss.

de l'aide sociale étaient par trop différents entre les communes. Au tout début des années 80, j'ai travaillé encore à ce qui s'appelait alors l'Office cantonal des mineurs. Certaines communes disaient qu'il suffisait d'assurer la subsistance et le chauffage. Donc on livrait du bois à ces personnes. On leur donnait un bon pour le magasin et c'était en ordre!
Evidemment, les conséquences financières étaient extrêmement différentes, ce qui justifiait, à l'époque, le fait que l'ancien lieu de résidence devait payer les charges décidées par le nouveau.
Je crois que la motion de nos collègues est tout à fait bienvenue, elle correspond à cette évolution. Il n'y a plus de différences dans les charges financières assumées par les services sociaux régionaux qui font extrêmement bien leur travail. Ainsi les migrations de cas sociaux ont diminué, du moins à l'intérieur des districts, ce qui justifie tout à fait l'abrogation de cet article.
Le groupe Alliance centre gauche va donc soutenir cette motion.

Burgener Woeffray Andrea *(PS/SP, SC).* Ich war zehn Jahre lang Mitglied der Sozialkommission der Stadt Freiburg und ich weiss um den administrativen Aufwand, der sich in dieser Angelegenheit immer wieder ergab. Es gab in diesem Punkt aber immer auch Unstimmigkeiten, weshalb ich persönlich und unsere Fraktion diese Motion begrüssen. Wir sind der Meinung, dass die Frau Staatsrätin richtig gehandelt hat, indem sie die Kommission einbezogen und eine Meinungsumfrage durchgeführt hat. Dabei hat sich herausgestellt, dass sich das, was in der Motion vorgeschlagen wird auch in der Praxis bewährt und deshalb umgesetzt werden sollte. Die Sozialdemokratische Fraktion unterstützt diese Motion.

Page Pierre-André *(UDC/SVP, GL).* Le groupe de l'Union démocratique du centre partage l'avis des motionnaires et soutiendra cette motion à l'unanimité. Il était important de régler ce fonctionnement, qui n'était pas correct.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je constate que tous les intervenants se prononcent en faveur de la prise en considération de cette motion.
Effectivement, nous avons réalisé une enquête auprès des services sociaux et des commissions sociales régionales. A l'exception de deux commissions, nous avons eu une très large unanimité pour dire qu'effectivement il fallait changer la pratique et s'adapter à l'évolution actuelle. Comme l'a bien évoqué Mme la Députée Cotting, cette pratique occasionnait beaucoup de travail pour le nouveau service social, comme pour l'ancien, avec encore des processus de contrôle qui n'étaient plus adéquats puisque, en fait, l'ancien service social n'avait plus la situation de la personne. Ceci provoquait vraiment des surcharges administratives, tout comme au Service de l'action sociale qui devait faire les contrôles pour vérifier les refacturations entre les deux services. Vous l'avez vu – on a fait une analyse sur l'année 2010 – en fait, 90 cas étaient concernés sur les 4500 dossiers traités en 2010. Sur ces 90, seules 11 situations étaient des «exodes» en défaveur de l'un ou l'autre district. Les autres cas ont migré à l'intérieur des districts où il y a une compensation. Il est par conséquent opportun de modifier la loi. Nous allons le faire le plus rapidement possible, après bien sûr l'acception de cette motion par le Grand Conseil.
Je vous invite donc à accepter la motion des députées Claude Cotting et Monique Goumaz-Renz.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 75 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:
Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Chardonnens (BR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Dietrich L. (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gasser L. (SE, PDC/CVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid(FV, PDC/CVP), Schorderet E(SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 75.*

– Cet objet est transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Mandat MA4019.10 Christian Ducotterd/Nicolas Lauper/Gabrielle Bourguet/Patrice Jordan/Pascal Andrey/Eric Menoud/Emmanuelle Kaelin Murith/Emanuel Waeber/Josef Fasel/Christine Bulliard (modification de l'ordonnance concernant les réductions des primes d'assurance-maladie et le règlement sur les bourses d'études)[1]

Prise en considération

Ducotterd Christian *(PDC/CVP, SC).* Le revenu déterminant permettant de recevoir des réductions de primes d'assurance-maladie et des bourses d'études

[1] Déposé et développé le 14 juin 2010, *BGC* P. 1058; réponse du Conseil d'Etat le 3 octobre 2011, *BCG* octobre pp. 2353ss.